

**LISTE DES DECISIONS DU BUREAU PERMANENT**  
**JEUDI 14 JUILLET 2022**

Présents : Armand Hermans, président du CPAS  
Annie Vanderhaegen, Bernard Carpriau, Carol Delers, membre du Bureau permanent  
Iris Van Laethem, chef du Service social  
Audrey Monsieur, directeur général

Absents :

Excusés : Rudi Seghers, directeur général adjoint

---

Le président ouvre la séance à 11h30.

---

En application des articles 285 et 330 du décret du 22 décembre 2017 sur l'administration locale.

**A. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE PRECEDENTE**

1. Politique et Organisation – Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 23 juin 2022
2. Politique et organisation - Approbation des points ajoutés à l'ordre du jour en cas d'urgence

Le bureau permanent décide de traiter les points ajoutés à l'ordre du jour au bureau permanent du 14/07/2022 en urgence.

**B. CENTRE DE SERVICE LOCAL ET SERVICES À DOMICILE**

3. Centre local de services et services à domicile - Cotisation kilométrique de la centrale des moins mobiles (CMM)

le bureau permanent décide que les usagers de la CMM verseront aux conducteurs 0,41 euros/km à compter du 1er septembre 2022.

4. Centre de services local et services à domicile - Formation Driver Less Mobile Center (CMM)

le bureau permanent est d'accord avec la formation des chauffeurs bénévoles de la centrale des moins mobiles

5. Centre local de services et services à domicile - Intervenant communautaire

le bureau permanent décide que le centre du service local peut déployer un travailleur communautaire pour réaliser le transport du minibus.

#### **D. SERVICE SOCIAL**

6. Service social - Projet de conseil du CPAS - notification - résiliation de l'accord de coopération Fluvius relatif aux bornes de recharge

le bureau permanent prend acte de l'accord de résiliation concernant l'utilisation et le remboursement des bornes de recharge pour compteurs à budget entre Fluvius et le CPAS de Wemmel et accepte de mettre ce point à l'ordre du jour du prochain conseil du CPAS

7. Service social - UiTPAS Noordrand en collaboration avec l'association de projet IGS Cultuur Noordrand

#### **E. POLITIQUE ET ORGANISATION**

8. Politique et organisation - Chargé de projet Caring Neighborhoods - prix

le bureau permanent approuve l'attribution du marché "Projet Salarié Quartiers Prudents".

9. Centre de services local et services à domicile – Notification des demandes, cessations et demandes d'exceptions
10. Résidence – Attribution de logements : arrêt de la liste d'attente et attribution de logements
11. Service social – Autre aide
12. Service social – Droit à l'intégration sociale
13. Service social – Equivalent de revenu d'intégration
14. Service social – Initiative locale d'accueil
15. Service social – Illégaux – Aide médicale urgente
16. Service social – Emploi article 60§7
17. Service social – Logement – Logements de secours et de transit
18. Service social – Agence immobilière sociale
19. Service social – Bureau 'Rap op Stap'

Au nom du CPAS,

Le directeur général

Le président du CPAS

Audrey Monsieur



Armand Hermans



---

Cette liste de décisions a été publiée sur le site Internet de l'administration communale le 14/07/2022

Le public peut prendre connaissance de ces décisions auprès du CPAS, avenue de Limburg Stirum 116 à 1780 Wemmel, pendant les heures d'ouverture.

Une décision du CPAS peut faire l'objet d'une plainte, qui doit alors être déposée auprès de l'autorité de tutelle dans un délai de 30 jours à compter de la publication des décisions sur le site Internet. Pour un complément d'information au sujet des plaintes contre des décisions du CPAS, nous faisons référence au guide des plaintes en matière de tutelle administrative générale de l'Agentschap Binnenlands Bestuur. Ce guide est disponible pour consultation sous le lien suivant : <https://lokaalbestuur.vlaanderen.be/klachtenwegwijzer>.